

# Campus de Bordeaux – Informations de rentrée 2018

## formation FITE

### **Demande de logement à la résidence universitaire du CROUS située sur le campus**

Pour bénéficier d'un logement à la Maison des Arts et Métiers pour la prochaine rentrée universitaire, vous devez :

Constituer un Dossier Social Etudiant sur le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

Pour le bon suivi de votre dossier, veuillez communiquer votre n° INE à [residences.campus-talence@crous-bordeaux.fr](mailto:residences.campus-talence@crous-bordeaux.fr). (si vous n'avez pas de n° INE, vous pouvez en obtenir un sur le site du CROUS, [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr), Dossier social étudiant)

Vous devez vous diriger ensuite sur « trouver un logement » via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) et demander la Maison des Arts et Métiers

Vous recevrez un mail d'affectation vous indiquant de régler la réservation 2018-2019 d'un montant de 234,44 €.

**Ce paiement sera à faire uniquement sur la centrale de paiement du Crous et réservera le logement pour l'année 2018-2019.**

Après votre paiement, vous pourrez télécharger les documents pour la location (contrat, acte de caution, fiche de renseignements...) que vous devrez faire parvenir par courrier à :

Crous de Bordeaux  
Résidences Campus Talence  
Avenue de Collégno  
33405 TALENCE CEDEX.

Pour toutes questions relatives au logement vous pouvez adresser vos messages à [residences.campus-talence@crous-bordeaux.fr](mailto:residences.campus-talence@crous-bordeaux.fr)

### **Commande des équipements de protection individuelle (EPI)**

L'association des élèves-ingénieurs effectue un achat groupé d'EPI à des tarifs négociés. **Le port de ces EPI est obligatoire pour accéder aux ateliers.** Si vous souhaitez passer une commande, merci de renseigner le document « Equipement de protection individuelle pour les FITE » et de le ramener le jour de la rentrée avec un chèque du montant correspondant.

### **Pratique d'une activité sportive**

Dans le cadre de la pratique du sport, vous devez rapporter le jour de la rentrée un certificat de non contre-indication à la pratique du sport, même en compétition.

### **Matériels nécessaires à avoir le jour de la rentrée**

- Pour les 3 années : une calculatrice type TI-36X Pro ou Casio FX-92
- Pour les élèves-ingénieurs de 2<sup>ème</sup> année :

Ouvrage : « **Le chaînon manquant : Management de la chaîne logistique en PMI** »

Auteur : Caroline MONDON

Editeur : AFNOR Editions